

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement.

Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « **freins d'urgence** » dans les **territoires où le virus circule trop** :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.

L'ensemble de ces mesures seront précisées dans le cadre d'une « **grande phase de concertation** » (parlementaires, partenaires sociaux, professionnels des secteurs et élus des territoires) sur l'agenda et les protocoles de réouverture.

Ce travail donnera lieu à **une présentation en détail par le Premier ministre au cours de la semaine du 10 mai 2021**.

Toutes les informations sur la situation sanitaire sont disponibles sur le [site du Gouvernement](#) , ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24h/24).